

1. Eurocaution n'est pas l'émetteur de la garantie il s'agit de Stonefort Insurance sa

2. J'avais bien expliqué en camera ceci : De Garant, Stonefort Insurance ass eng Letzebuenger Assurance Gesellschaft dei

Garantie Financiere d'achevement ausgestallt huet op Uerder

vu sengen Clienten, also Oschterbourg SA a Capelli LUX SA fir desen Lotissement.

3. Vous êtes en possession des mails qui ont été envoyé aux acquéreurs les informant de la situation juridique et de l'origine du problème.

4. C'est le personnel de Capelli Lux sa et Capelli sa qui demande par le biais d'un portail informatiques de stonefort les garanties d'achèvement.

Ils ont demandés les garanties au nom de capelli Lux SA au lieu de Ochterbourg. (Ceci est un fait)

4. Induire en erreur Le lecteur sur une éventuelle faute d'Eurocaution qui n'est ni l'assureur ni l'assuré est inexact.

5. La situation juridique est beaucoup plus complexe que simplement d'affirmer qu'il y a erreur de l'un et l'autre.